

IV. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

B. LES POLLUTIONS ET LA QUALITE DES MILIEUX

1. Géologie, sols et sous-sols

1.1. Traits dominants

1.1.1. Formations alluviales

1.1.2. Formations crayeuses

1.2. Pédologie

1.2.1. Sols calcimorphes

1.2.2. Sols alluviaux

2. Hydrologie et hydrogéologie

2.1. Eaux souterraines

2.1.1. Caractéristiques de la nappe

2.1.2. Alimentation de la commune

2.2. Eaux superficielles : la Marne

2.2.1. Caractéristiques hydrographiques

2.2.2. Régime d'écoulement des eaux

2.2.3. Qualité et objectifs de qualité

3. Qualité de l'air

3.1. Origine des pollutions et effets sur la santé et l'environnement

3.2. Surveillance de la qualité de l'air

4. Gestion des déchets

4.1. Collecte et traitement des ordures ménagères

4.1.1. La collecte

4.1.2. La collecte des ordures ménagères

4.1.3. La collecte en apport volontaire

4.1.4. Les collectes spécifiques

4.1.5. Organisation du service

4.2. Le traitement

4.2.1. Le centre de transfert

4.2.2. L'unité de traitement du SYVALOM

4.2.3. Le centre de stockage des déchets ultimes (CSDU)

4.2.4. Les centres de tri

4.2.5. La plate-forme de compostage

4.3. Les évolutions prévisibles à court terme

5. Propreté urbaine

6. Nuisances sonores

7. Sites et sols pollués

B. LES POLLUTIONS ET LA QUALITE DES MILIEUX

1. Géologie, sols et sous-sols

Compertrix est située au cœur de la Champagne crayeuse. Cette unité géologique s'étend sur plus de 700 000 hectares. Elle constitue l'une des auréoles du Bassin parisien et se présente sous la forme d'un croissant qui s'étend sur 200 km de Reims à Sens atteignant une largeur maximale de 60 km dans sa partie médiane, centrée sur Châlons-en-Champagne.

L'érosion des couches sédimentaires, où alternent les niveaux tendres (marnes, sables) et durs (calcaires, craie), a favorisé la mise en place d'un relief de côtes ou "cuesta". La Champagne châlonnaise est ainsi calée entre la Côte de Champagne au Sud-Est et à l'Est et la Côte de l'Ile-de-France à l'Ouest.

Au cours des temps géologiques récents et en particulier à la suite des différentes périodes glaciaires du Quaternaire, le substratum crayeux a subi une érosion fluviale et glaciaire qui a façonné le relief actuel. Le relief général se présente sous la forme d'une plaine basse composée de collines peu élevées d'une altitude moyenne de 150 m et de vallées peu profondes : l'Aisne, la Vesle, la Marne, l'Aube et la Seine. L'orientation des cours d'eau (Sud-Est/Nord-Ouest) et des vallées sèches est à mettre en relation avec les principales directions de fissuration de la craie résultant notamment de la tectonique.

1.1. Traits dominants

L'ensemble du sous-bassement géologique est représenté par un faciès uniforme : la craie. Seules les formations alluviales liées à la Marne et à ses affluents apportent une variété dans la nature des roches.

1.1.1. Formations alluviales

La vallée de la Marne ainsi que les vallées secondaires des affluents sont occupées par des dépôts de matériaux arrachés aux bassins versants. Ces formations subissent l'influence des cours d'eau lors des inondations et sont également soumises à l'influence de la nappe. Sur les terrasses de la vallée de la Marne, il s'agit de formations anciennes. En revanche, la plaine alluviale de la Marne est occupée par des dépôts récents souvent rajeunis en période d'inondation par des apports de matériaux neufs.

1.1.2. Formations crayeuses

La craie est une roche sédimentaire d'origine marine formée par l'empilement de petites plaques calcaires provenant de l'enveloppe d'une algue unicellulaire appelée coccolite. On distingue les craies du Turonien et du Sénonien qui, géomorphologiquement, se présentent sous forme d'une succession de plateaux séparés par des talwegs¹ peu profonds.

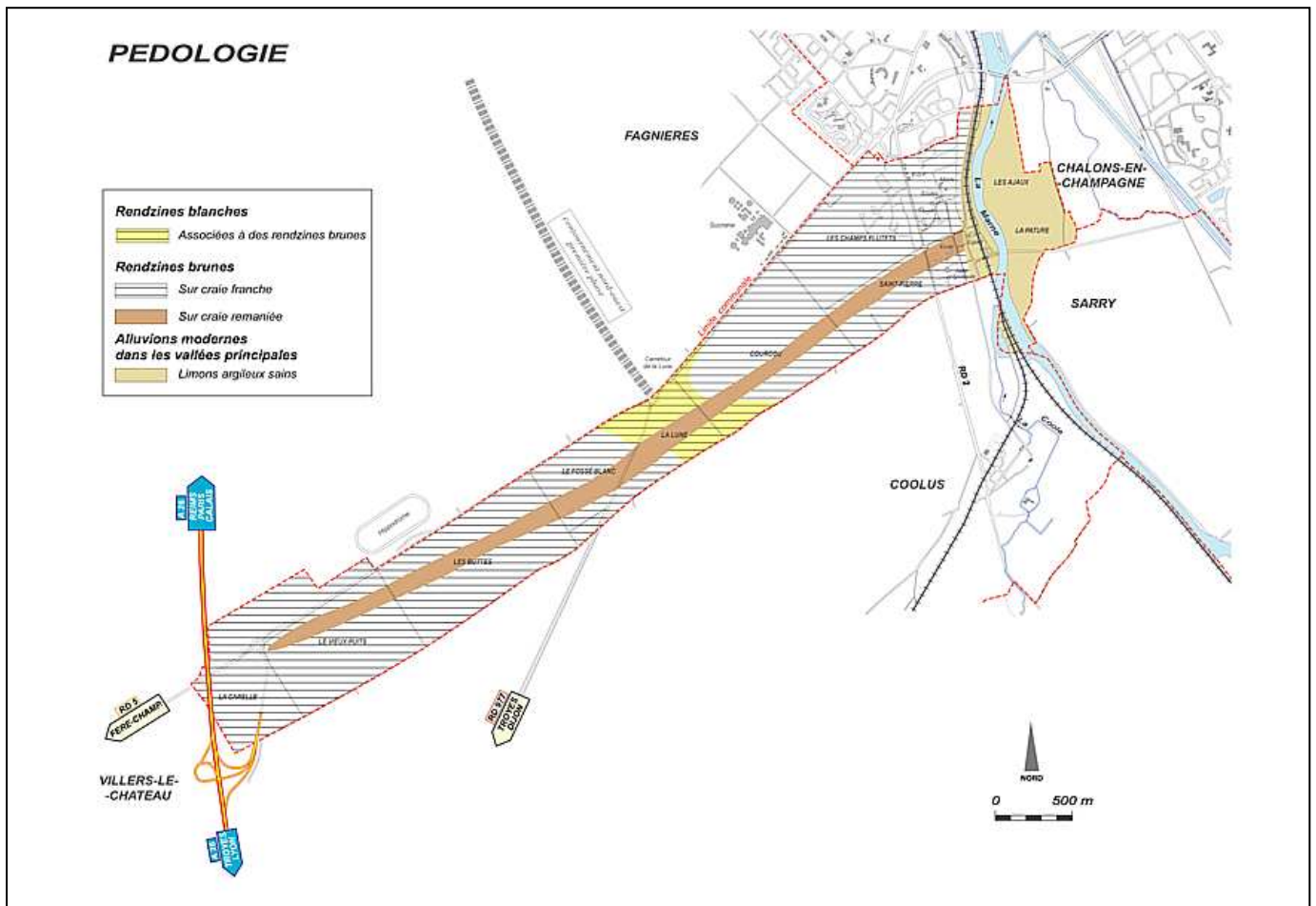
La craie blanche représente une épaisseur maximale de 215 m avec une grande homogénéité. C'est une roche microporeuse, tendre, d'aspect compact et facile à désagréger. L'absence de ciment entre les cristaux explique une porosité élevée favorisant l'accumulation de l'eau (40% du volume est en effet occupé par des vides). Les nombreuses diaclases² qui affectent la craie, notamment dans les horizons de surface, permettent une circulation rapide de l'eau.

1 Talweg : ligne de fond d'une vallée.

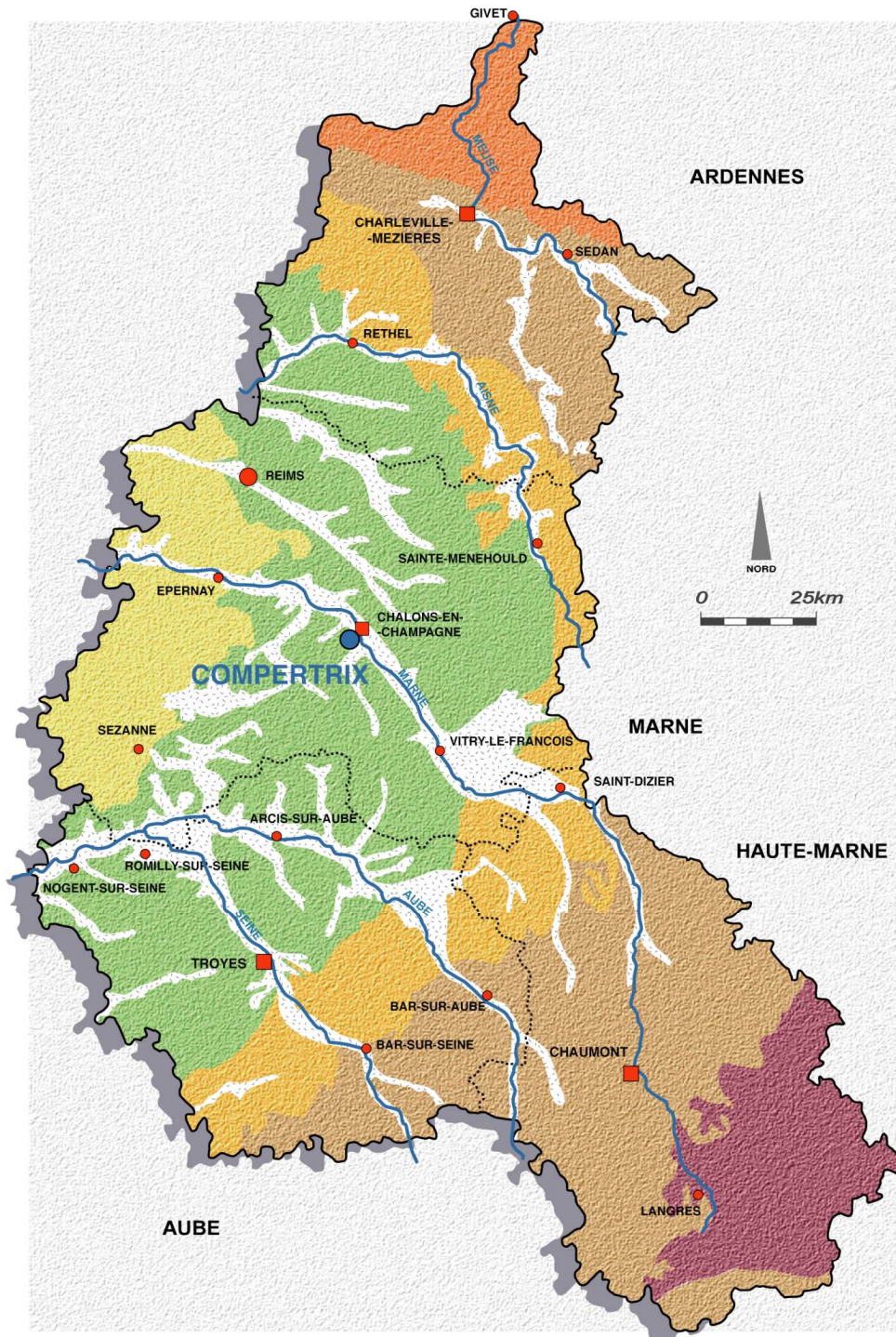
2 Diaclase : fissuration d'une roche ou d'un terrain sous déplacement de deux blocs.








1.2. Pédologie

Le sol, partie superficielle de la terre, constitue "l'épiderme" de celle-ci. Il résulte de l'altération de la roche mère sous-jacente, de la décomposition de la matière organique animale et végétale et de la recombinaison de ces deux types de substances. Milieux vivants, les sols occupent une place importante dans les chaînes alimentaires et jouent un rôle essentiel dans la protection contre les pollutions.



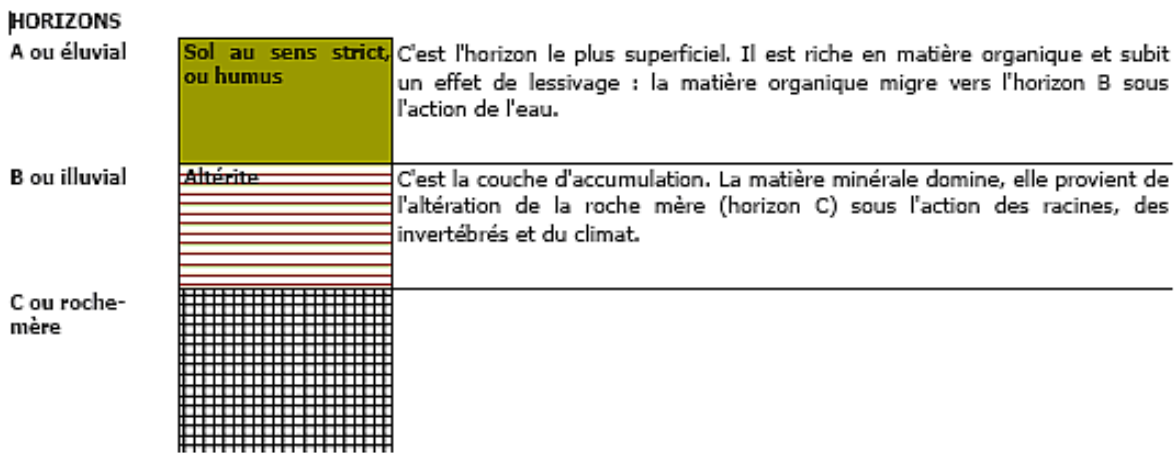
GEOLOGIE REGIONALE



- | | | |
|--|--|--|
|  QUATERNAIRE
(alluvions) |  SECONDAIRE crétacé supérieur
(craie) |  SECONDAIRE jurassique supérieur
(calcaires durs marneux-marnes) |
|  TERTIAIRE
(sables-argiles-calcaires) |  SECONDAIRE crétacé inférieur
(argiles-sables-marnes) |  SECONDAIRE jurassique inférieur
(sables-grès-calcaires marneux) |
| | |  PRIMAIRE
(schistes) |

Ce sont des milieux fragiles, sensibles aux diverses agressions résultant de l'activité humaine (déforestation, irrigation excessive, apport de produits phytosanitaires...).

Les sols se composent de couches successives appelées horizons. On distingue trois grands types d'horizons, nommés A, B et C.



La constitution des sols actuels est liée aux propriétés physiques de la craie et à l'histoire géologique de la Champagne. Ainsi, la craie sénonienne a été fortement altérée lors des phases glaciaires du Quaternaire et sous l'effet de l'action mécanique des cycles gel-dégel.

La plate-forme crayeuse se compose donc de différents sols, résultat d'altérations successives et d'une érosion variable en fonction du relief.

En dehors de la plaine alluviale de la Marne, l'essentiel des sols appartient au groupe des rendzines, c'est-à-dire des sols peu profonds, à fragments et cailloux de calcaire et riches en carbonate de calcium.

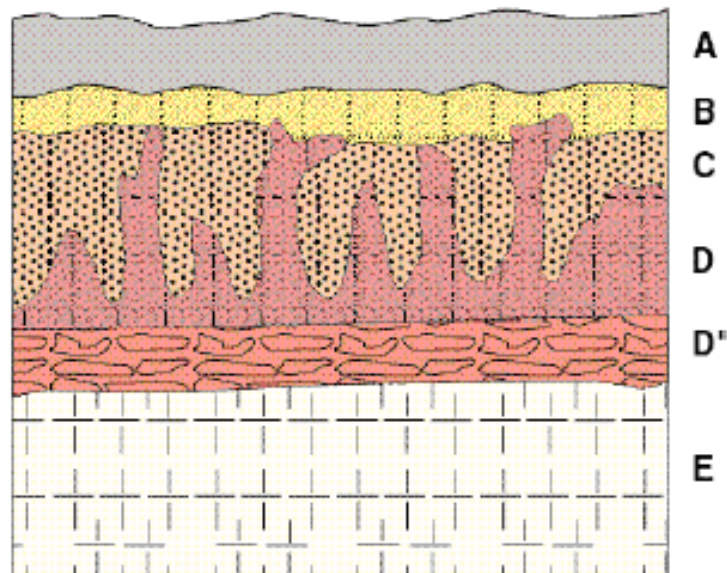
1.2.1. Sols calcimorphes

Rendzine brune sur craie franche : cette unité représente de grandes surfaces en Champagne crayeuse et correspond à un paysage de "plateaux" faiblement ondulés. Ce sont des sols peu épais, très calcaires mais à bonne réserve hydrique.

Rendzine brune sur graveluche : la graveluche se présente sous forme de galets et gravillons de craie grossiers, issus de la gélifraction de la craie. Ces accumulations locales d'éboulis calcaires, également appelées "grèze", se trouvent le plus souvent sur le versant Nord-Est des reliefs. Ce sont des sols très calcaires à texture grossière, profonds mais à faible réserve hydrique.

Rendzine brune formée sur alluvions anciennes grossières des terrasses de la Marne : elle contient des cailloux roulés, durs, des calcaires jurassiques de Haute-Marne. Ce sont des sols très calcaires, grossiers, profonds et à faible réserve hydrique.

Colluvion : les fonds de vallées sèches sont formés de dépôts colluviaux de couleur brun foncé, de texture limono-argileuse, non graveleuse. Ces sols sont toujours très calcaires mais beaucoup plus profonds que les rendzines. Du point de vue topographique, ces unités font la jonction entre les rendzines et les niveaux d'alluvions des vallées.



PROFIL TYPE D'UN SOL SUR CRAIE

- A (0 à 20/35 cm) :** horizon brun jaunâtre à structure grumeleuse fine.
B (20/35 à 30/45 cm) : encroûtement calcaire grisâtre à gravillons de craie.
C (30/45 à 90/125 cm) : poches de cryoturbation³ remplies de graveluche.
D (90/125 à 110/130 cm) : craie fortement remaniée par cryoturbation organisée en cheminées entre les poches de graveluche.
D' (110/130 à 140/170 cm) : craie peu altérée, cailloux arrondis, remplissage des vides par gravillons.
E (140/170 à 250 cm) : craie non remaniée avec diaclases verticales.

1.2.2. Sols alluviaux

La plaine alluviale de la Marne est constituée d'alluvions graveleuses calcaires, puis de limons, d'argiles et de sables fins sur lesquels se développent des sols à texture fine de couleur brun foncé. Il existe une forte hétérogénéité dans la profondeur d'apparition du niveau graveleux (0,50 m à 3 m).

2. Hydrologie et hydrogéologie

2.1. Eaux souterraines

2.1.1. Caractéristiques de la nappe

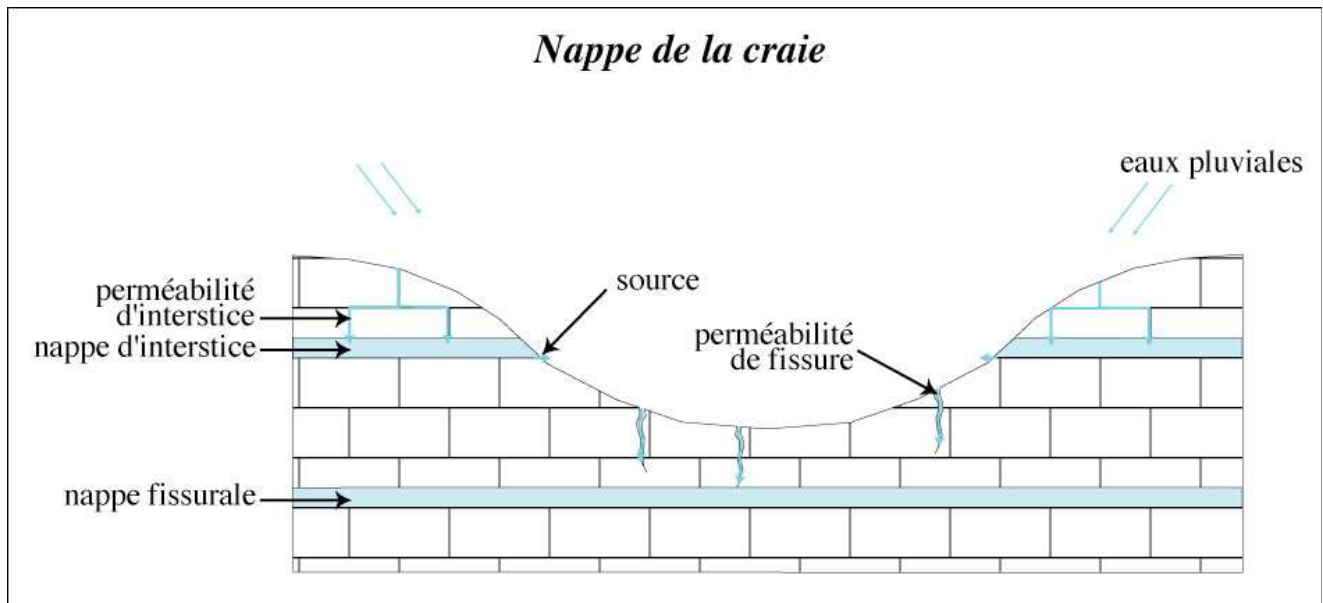
- Caractéristiques hydrodynamiques

La craie est un matériau aquifère dont le comportement hydrodynamique est particulier. Microporeuse, elle présente en effet un fort pourcentage de vide laissant de 1 à 2% du volume total mobilisable par écoulement gravitaire. S'y ajoute une porosité de fissures qui concerne plutôt le fond des vallées (où elle peut atteindre dans les meilleures conditions 5 à 10%).

La nature filtrante des sols ainsi que l'évolution de la porosité de la craie dans l'espace se traduisent par un fonctionnement hydrodynamique de l'aquifère crayeux caractérisé par :

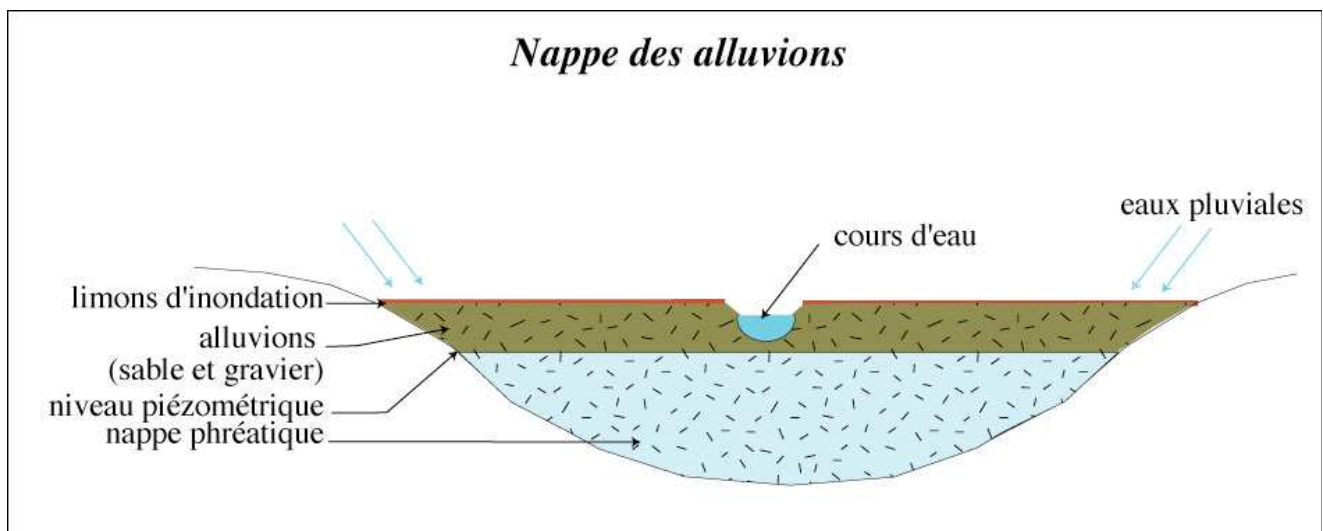
- une absence quasi-généralisée de ruissellement des eaux de pluie,
- une forte rétention dans la zone non saturée (au-dessus de la nappe),
- une importante évapotranspiration alimentée par l'ascension capillaire sous la demande du couvert végétal,
- une surface piézométrique sensiblement calée sur le relief.

³ Cryoturbation : Mouvements de matière à l'intérieur des sols, dus aux gels et aux dégels successifs.



La vallée de la Marne constitue l'axe de drainage principal de cette nappe. Les alluvions de la rivière et la craie sont en continuité hydraulique (passage de la nappe de la craie à la nappe alluviale). La très bonne porosité des sables alluvionnaires de la vallée de la Marne renforce la productivité des ouvrages de pompage.

Les amplitudes des fluctuations piézométriques sont liées à l'importance des pluies efficaces. Dans le contexte climatique local, la recharge de la nappe a lieu généralement de novembre à mai. Au-delà, la vidange de la nappe n'est en principe plus influencée par les pluies et se prolonge jusqu'au mois de septembre.



- Caractéristiques chimiques

L'eau de l'aquifère crayeux est moyennement minéralisée. L'élément le plus important étant le calcium (Ca : entre 70 et 80 mg/l). Le pH varie entre 7,7 et 7,9.

Les modifications de l'équilibre chimique concernent essentiellement les nitrates qui se concentrent dans la zone de transition entre craie et alluvions. Les observations sur l'évolution de la pollution par les nitrates et les produits phytosanitaires montrent la sensibilité des eaux souterraines aux pratiques agricoles.

En aval de Châlons-en-Champagne, les communes de Recy, Saint-Gibrien et Matougues ont dû abandonner leur captage A.E.P. en raison de teneurs en nitrates supérieures à 50 mg/l.

2.1.2. Alimentation de la commune

A l'exception des communes de Saint-Memmie, Sarry, Moncetz-Longevas, L'Epine et Saint-Etienne-au-Temple, les communes de la communauté d'agglomération sont alimentées par les installations de Châlons-en-Champagne.

L'eau est captée dans la nappe alluviale en amont de Châlons au lieu-dit "les Flamiers" par 39 forages dont la capacité maximale est de 48 000 m³/jour. La consommation moyenne est de 11 400 m³/jour ce qui représente environ 200 litres par personne.

Malgré les protections réglementaires des captages, l'unicité de la ressource pose le problème de la sécurité d'approvisionnement. Les risques résultent essentiellement de la proximité d'infrastructures (pénétrante urbaine, ligne ferroviaire Paris-Strasbourg, oléoduc de l'O.T.A.N.) ainsi que des pollutions pouvant être apportées par la Marne ou le canal latéral à la Marne.

Pour assurer la sécurité de cet approvisionnement, des actions sont programmées dans la charte pour l'environnement de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne. Elles concernent notamment la mise en place d'un plan de secours, la prévention des pollutions diffuses et accidentelles dans le bassin d'alimentation du champ captant et la recherche de ressources complémentaires par interconnexion des réseaux.

2.2. Eaux superficielles : La Marne

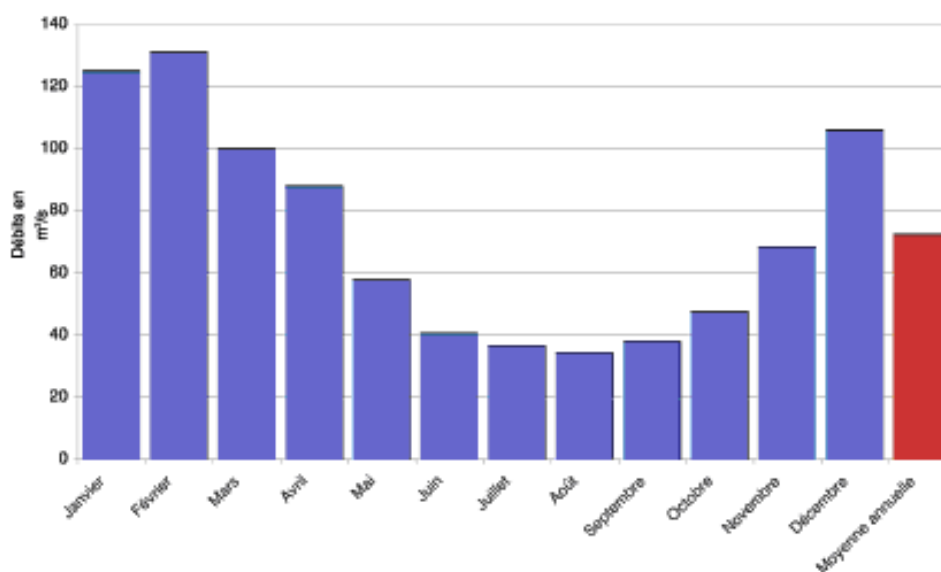
Extérieure au système crayeux et alimentée par un bassin versant diversifié (d'une superficie de 12 250 km²), la Marne, se distingue nettement des autres cours d'eau de la plaine champenoise par son régime, son importance et ses cours d'eau annexes.

2.2.1. Caractéristiques hydrographiques

La Marne, affluent de la Seine, prend sa source au plateau de Langres. La plus grande partie de son cours est lent, avec une succession de larges méandres. Le réseau hydrographique de son bassin est dense dans toutes les régions qu'elle traverse, sauf en Champagne, sur la partie crayeuse.

Graphique n° 1 :

HYDROGRAMME DES MODULES MENSUELS DE LA MARNE (m³/s) 1957-1998

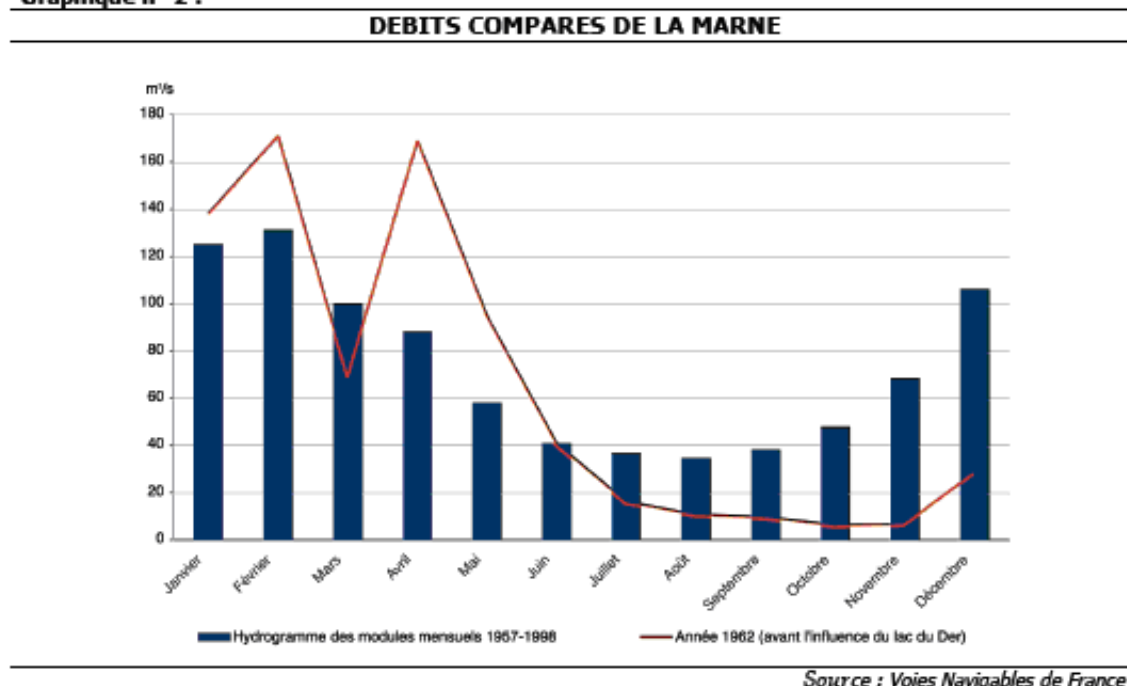


Source : Voies Navigables de France

Des prises d'eau de bassin à bassin existent pour satisfaire les besoins de la navigation en alimentant les canaux vers la Saône, le Rhin et l'Aisne.

2.2.2. Régime d'écoulement des eaux

Graphique n° 2 :



La période de crue de la Marne se situe en hiver et au printemps, et l'étiage couvre les mois de juillet à octobre.

Les débits de la Marne sont influencés par le barrage-réservoir du Der-Chantecoq depuis sa mise en service en 1974 lors du remplissage de l'ouvrage (de novembre à juin) et lors des restitutions d'eau pour soutien d'étiage (juillet à octobre).

2.2.3. Qualité et objectifs de qualité

Le bassin de la Marne est concerné par des pollutions chimiques organiques et toxiques auxquelles s'ajoutent des phénomènes d'eutrophisation dus à un excès d'azote et/ou de phosphore.

Le fonctionnement du barrage du Der joue un rôle déterminant sur la qualité des eaux. Il participe à l'élimination de l'azote et piège une partie du phosphore ; en revanche, il augmente la teneur en matière organique en suspension et affaiblit les débits au printemps, favorisant le développement des algues.

Au niveau de Compertrix on observe un indice de qualité biologique bon, soit une classe de qualité 1B, conforme à l'objectif de qualité. La Marne draine des eaux de bonne qualité pour la majorité des altérations liées aux macro-polluants. Les nitrates constituent le facteur le plus dégradant avec un niveau de qualité passable.

Dans les années 80, la démarche des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux et la loi "pêche" avec les Schémas Départementaux de Vocation Piscicole ont permis de faire le point sur la qualité des eaux et d'engager des actions de mise en valeur du milieu naturel.

La carte départementale d'objectifs de qualité et le schéma piscicole ont mis en évidence la nécessité de restaurer la qualité de l'eau à l'aval de Châlons-en-Champagne, soit 1B au lieu de 2. Cet objectif n'est pas loin d'être atteint avec les actions de systématisation du raccordement au réseau eaux usées et la création de la nouvelle station d'épuration.

3. Qualité de l'air

3.1. Origine des pollutions et effets sur la santé et l'environnement

Un adulte respire en moyenne 20 m³ par jour d'un mélange gazeux de composition variable et plus ou moins chargé de polluants.

La pollution atmosphérique peut être définie comme tout changement de la composition chimique de l'atmosphère susceptible d'entraîner une gêne ou un effet nocif sur l'homme et l'environnement et elle résulte en majorité des activités humaines.

Huit principaux polluants sont notamment mesurés par les organismes chargés du suivi de la qualité de l'air :

- le dioxyde de soufre (SO₂), résulte essentiellement de la combustion des énergies fossiles (charbon, fioul, gazole etc.) et de procédés industriels. C'est un gaz irritant des voies respiratoires qui contribue également au phénomène des pluies acides,
- les particules en suspension proviennent d'activités industrielles (sidérurgie, cimenterie, manutention de pondéreux etc.) et de la circulation automobile qui est responsable des "particules fines". Ces dernières peuvent avoir des propriétés cancérogènes,
- les oxydes d'azote (NOX). Le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂) sont principalement émis par les véhicules (60%) et les installations de combustion. C'est un gaz très irritant des voies respiratoires chez les personnes sensibles et les enfants.

Il contribue au phénomène des pluies acides et à la formation d'ozone troposphérique (dans les basses couches de l'atmosphère),

- les composés organiques volatils (COV) proviennent de la circulation, des procédés industriels mais aussi des zones cultivées et du milieu naturel. Les effets sur la santé vont de l'irritation jusqu'à des implications dans certains cancers (notamment le benzène). Ils jouent également un rôle dans la formation d'ozone,
- l'ozone (O₃) est un polluant secondaire qui résulte de la transformation photochimique de certains polluants primaires (NOX et COV) sous l'action des rayonnements ultraviolets.

Cette pollution augmente régulièrement depuis le début du XXe siècle avec des pointes de plus en plus fréquentes en été et dans les zones urbaines et périurbaines.

L'ozone peut provoquer une altération pulmonaire et des irritations oculaires. Elle a également un effet néfaste sur la végétation,

- le monoxyde de carbone (CO) provient de la combustion incomplète des combustibles et carburants. Il se fixe à la place de l'oxygène sur l'hémoglobine du sang affectant le système nerveux et cardio-vasculaire,
- le plomb a été employé pendant longtemps comme agent antidétonant dans les essences. Ce toxique neurologique est en régression avec l'utilisation de l'essence sans plomb,
- les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) sont produits généralement par la combustion incomplète de matières organiques. Les principales sources d'émission dans l'air sont le chauffage et les véhicules automobiles. Ce sont des mélanges complexes de composés, parmi lesquels certains hydrocarbures pentacycliques sont des cancérogènes connus. Ils peuvent être absorbés par voies inhalatoire, cutanée et digestive.

D'autres métaux lourds (cadmium, mercure etc.) peuvent également être transportés par l'atmosphère ainsi que certains pesticides employés dans l'agriculture.

3.2. Surveillance de la qualité de l'air

Depuis 1980, la qualité de l'air ambiant fait l'objet d'une réglementation au niveau de la communauté européenne. Par ailleurs, la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie du 30 décembre 1996 organise la surveillance de la qualité de l'air avec le concours des collectivités territoriales.

Cette loi a instauré un système de planification de la qualité de l'air organisé autour des Plans de Protection de l'Atmosphère (obligatoires pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants), des Plans de Déplacements Urbains (obligatoires dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants) et du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA).

Etabli pour une durée de cinq ans par une commission présidée par le préfet de région, le PRQA s'appuie sur un inventaire des émissions polluantes et une évaluation de la qualité de l'air pour fixer des orientations visant à prévenir et à réduire la pollution atmosphérique.

Les orientations du PRQA de Champagne-Ardenne, approuvé en 2002, portent notamment sur la surveillance de la qualité de l'air, la maîtrise de la pollution atmosphérique due aux sources fixes d'origine agricole, industrielle, tertiaire ou domestique et la maîtrise de la pollution due aux moyens de transport.

En Champagne-Ardenne, la qualité de l'air est surveillée par l'Association ATMO Champagne-Ardenne. A l'échelle de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, une station de mesure de la qualité de l'air est implantée à Saint-Memmie. Elle sera complétée par une deuxième station implantée en centre-ville de Châlons-en-Champagne.

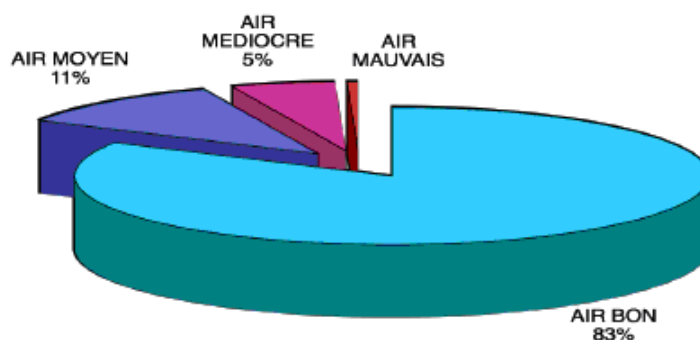
D'ores et déjà, les premières mesures ont permis de quantifier la distribution du dioxyde d'azote dans l'agglomération châlonnaise de la façon suivante :

- une diminution des concentrations du centre-ville de Châlons-en-Champagne vers la périphérie périurbaine où les valeurs sont inférieures à 20 µg/m³,
- une concentration du dioxyde d'azote au niveau des sites de proximité automobile (boulevards conduisant au centre-ville de Châlons, rond-point de la gare) avec des valeurs supérieures à 40 µg/m³.

Après quelques années de fonctionnement, l'on peut déjà préciser que si les objectifs de qualité et valeurs limites pour le dioxyde d'azote sont respectés, l'objectif de qualité pour l'ozone a été dépassé plusieurs fois.

Graphique n° 3 :

**REPARTITION DE L'INDICE SIMPLIFIE DE LA QUALITE DE L'AIR
DANS L'AGGLOMERATION EN 2004**

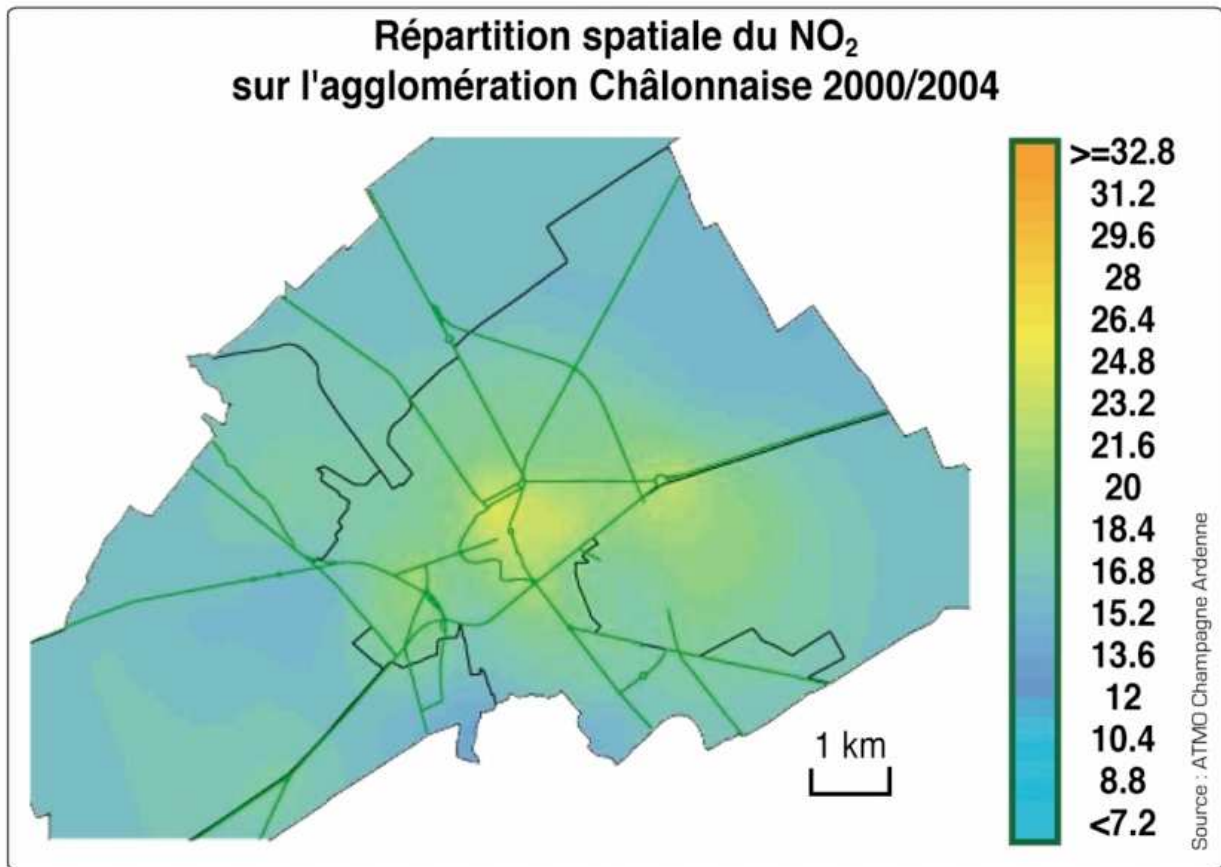


Gradué de 1 – air très bon – à 10 – air très mauvais. Cet indice a été créé pour répondre à la demande d'information du grand public sur la qualité de l'air qu'il respire. Il est calculé à partir de 2 polluants réglementés (ozone et dioxyde d'azote) mesurés à la station de Saint-Memmie.

Source : ATMO Champagne-Ardenne

La qualité de l'air en Champagne-Ardenne semble également marquée par des pollutions par les phytosanitaires et pesticides. Ces types de pollutions sont encore peu connus et actuellement en cours d'études.

La présence de saisons polliniques de plus en plus marquées est l'autre particularité de la région. Ces épisodes induisent un risque allergique chez les sujets sensibles.



4. Gestion des déchets

4.1. Collecte et traitement des ordures ménagères

Le processus d'élimination des ordures ménagères se déroule en trois phases : la collecte, le traitement et la valorisation.

4.1.1. La collecte

La compétence de la collecte des déchets ménagers et assimilés est communautaire et s'exerce sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.

L'opération de collecte est assurée par les services de la communauté et revêt actuellement trois formes :

- une collecte des ordures ménagères (OM),
- une collecte en apport volontaire (AV),
- des collectes spécifiques.

4.1.2. La collecte des ordures ménagères

Elle est effectuée une fois par semaine sur l'ensemble de l'agglomération sauf en hypercentre de Châlons où elle est effectuée 2 fois par semaine. Le ramassage s'effectue du lundi au vendredi entre 6 h et 12 h.

Cette collecte est entièrement conteneurisée depuis juillet 1999. Au 31 décembre 2004, le total des bacs loués était de 17 444 pour un volume global de 3 708 m³.

Tableau n° 1 :

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	
Jours de collecte	Secteurs
Lundi	- Sarry - Moncetz-Longevas - Saint Gibrien - Fagnières - Coolus - Compertrix - Châlons : Av. de Paris, Grévières, Croix Dampierre, Quartier Gare, Clamart, Madagascar, Croix Jean Robert, Chante-Perdrix, Av. Pierre Semard, Bidée
Mardi et vendredi	- Immeubles collectifs de plus de 10 logements - Hyper centre-ville
Mercredi	- Saint-Martin-sur-le-Pré - Recy - Saint-Memmie - Saint-Etienne-au-Temple - L'Epine - Châlons : parc des expositions, Camp d'Attila, rue du Cdt Derrien, Isle-aux-Bois, Mont-Héry, Av Gal Sarraill, Vallée Saint-Pierre, Cité Administrative, rue du Gal Drouot

Source : Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

4.1.3. La collecte en apport volontaire

- Déchèterie

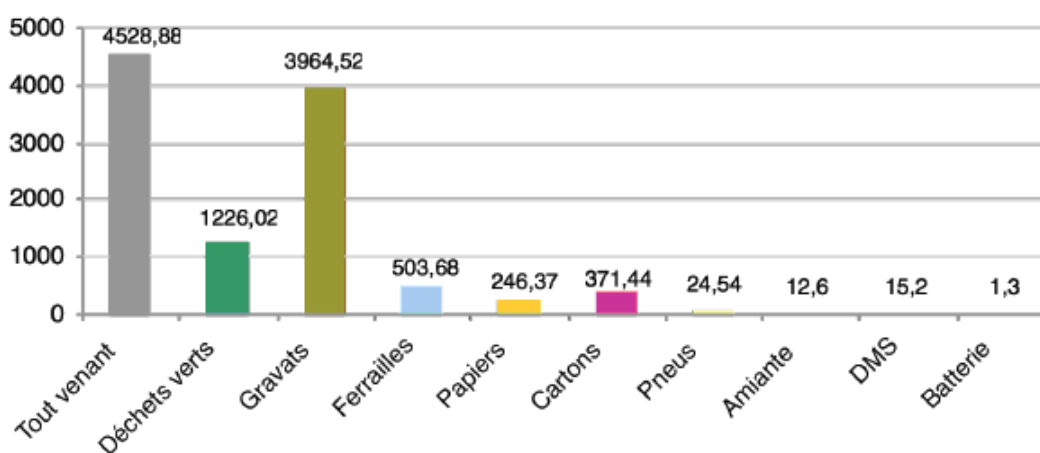
Le terme de "déchèterie" est une marque déposée par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E). La communauté d'agglomération est propriétaire d'une déchèterie agréée située chemin des Grèves à Châlons-en-Champagne.

La déchèterie permet d'éliminer les déchets non pris en compte par les services de ramassage des ordures ménagères en raison de leur taille, de leur quantité ou de leur nature spécifique. Elle a pour objectifs l'optimisation de la collecte, le recyclage des déchets et la prévention des dépôts sauvages. C'est un lieu fermé, aménagé et gardienné, afin de permettre une meilleure qualité du tri.

La déchèterie est ouverte gratuitement et de façon illimitée à tous les habitants des communes de la communauté d'agglomération. En revanche, l'accès des commerçants, artisans, organismes HLM, administrations civiles et militaires est payant en fonction du volume déposé. Y sont autorisés les dépôts de papiers, déchets verts, cartons, pneumatique de voiture, déchets ménagers spéciaux (DMS), piles, batteries, huiles de friture et de vidange, gravats, amiante-ciment (réservé aux particuliers), tout-venant, ferraille.

Graphique n° 4 :

TONNAGES COLLECTES A LA DECHETERIE EN 2003



Source : Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne

- **Les points d'apport volontaire**

L'agglomération est dotée de 100 points d'apport volontaire pour le verre et le papier.

- **La collecte des piles**

33 conteneurs à piles ont été distribués dans l'ensemble des écoles maternelles privées et publiques de la communauté d'agglomération.

Parallèlement, il est possible de déposer les piles à la déchèterie et chez les commerçants distribuant des piles (grandes surfaces, ateliers de développement photographiques, etc.).

4.1.4. Les collectes spécifiques

- **La collecte sélective**

Depuis octobre 2000, la communauté d'agglomération effectue la collecte sélective de ses déchets ménagers. Elle est ainsi en conformité avec la loi du 13 juillet 1992 sur l'élimination des déchets et la récupération des matériaux et avec le plan départemental pour le traitement des déchets élaboré par le Syndicat pour la Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne (SYVALOM).

✓ **La collecte du papier et du verre :**

La collecte des verres et papiers-journaux-magazines en pied d'immeubles

Elle concerne uniquement les immeubles collectifs de 10 logements et plus et s'effectue au moyen de bacs à roulettes de 240 litres.

Le verre est également collecté en porte-à-porte auprès des cafetiers de l'agglomération. Les verres et papiers sont stockés à Saint-Martin-sur-le-Pré puis transportés vers les filiales de recyclage.

La collecte du verre et des papiers en apport volontaire

Les 100 points d'apport volontaire, composés chacun d'une colonne à verre et d'une colonne à papier, sont gérés en régie depuis octobre 2000. Chaque point est collecté régulièrement selon le taux de remplissage.

Les collectes de verre et papier sont stockées dans un local situé à Saint-Martin-sur-le-Pré, avant d'être acheminées, chaque semaine :

- à Reims pour le verre (valorisé en verrerie),
- à Rouen pour le papier (valorisé en papeterie).

✓ **La collecte des emballages :**

Elle est effectuée selon deux dispositifs : en habitat pavillonnaire grâce à des sacs transparents collectés en porte-à-porte une fois par semaine et en habitat collectif (habitations supérieures à 5 logements) en pied d'immeubles dans des bacs à roulettes de 340 litres.

Les résultats de cette collecte sont acheminés vers un centre de tri à Beine-Nauroy. Les matériaux triés par famille prennent ensuite la direction des différentes filières de recyclage.

✓ **La collecte des cartons des professionnels :**

Elle est réalisée simultanément à la collecte des biodéchets, et les gros cartons des professionnels sont valorisés par compostage.

✓ **La collecte des biodéchets :**

Elle s'adresse uniquement aux foyers pavillonnaires et s'effectue à l'aide de bacs roulants de 140 litres (pour les terrains de 100 à 500 m²) ou de 240 litres pour les terrains supérieurs à 500 m². La collecte hebdomadaire est effectuée tout au long de l'année. Les biodéchets sont acheminés à l'unité de valorisation agronomique du SYVALOM située à La Veuve.

Elle concerne les petits déchets verts des jardins et la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM). Elle s'effectue auprès des particuliers résidant en maison individuelle

ayant un terrain d'au moins 100 m², et auprès des services de restauration et métiers de bouche : restaurateurs, cantines scolaires et professionnelles, maisons de retraites, etc...

La fraction fermentescible des ordures ménagères ou "FFOM" est constituée des restes de préparation de repas (épluchures...) et restes de repas, crus ou cuits, augmentés des marcs de cafés, sachets de thé, coquilles d'oeufs, coquillages, papiers essuie-tout, mouchoirs ou serviettes en papiers...

Elle est réalisée :

- le mardi et le vendredi pour l'hyper centre-ville,
- le mardi pour les quartiers Clamart, Isle-aux-Bois et Schmit,
- le vendredi pour les quartiers Verbeau, Cité Saint-Pierre et l'avenue des Alliés,
- et le jeudi pour le reste de l'agglomération.

Tableaux n° 2 et 3 :

TONNAGES D'EMBALLAGES VALORISES EN 2004 PAR LA COLLECTE SELECTIVE	
Matériaux recyclables	Tonnage
Cartons	302,47
Plastiques	254,25
Aluminium	6,5
Acier	128,7
TOTAL	691,92

TONNAGES PAPIER ET VERRE COLLECTES ET VALORISES EN 2004				
Tonnes	Papier		Verre	
	Collectés	Valorisés	Collectés	Valorisés
	1 525	1 463	1 919,5	1 919,5

Source : Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne

✓ La collecte des encombrants :

Le ramassage en porte-à-porte des "encombrants ménagers" a lieu une fois par mois pour les logements individuels et les immeubles collectifs de moins de 10 logements (deux fois par mois pour les ensembles collectifs de plus de dix logements) des communes de Châlons, Fagnières, Saint-Memmie et Compertrix.

Dans les autres communes, la collecte a lieu une fois par trimestre.

Les encombrants sont transportés au Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Pargny-lès-Reims. En 2004, le tonnage d'encombrants collectés a été de 1 299 tonnes.

4.1.5. Organisation du service

Le service des "activités du déchet" se compose de 42 personnes. Il a pour siège les locaux de la communauté d'agglomération, rue Jacquard à Châlons. Les véhicules de collecte sont stationnés aux ateliers municipaux de la ville de Châlons-en-Champagne, avenue Patton.

Enfin, le service loue un local rue Anne-Marie Terrière à Saint-Martin-sur-le-Pré où sont stockés matériels (bacs, sacs) et matériaux (verre, papier, carton) de la collecte sélective.

Le parc du matériel de ramassage est composé principalement de 9 bennes montées sur châssis poids-lourds. Tous les véhicules de collecte sont équipés de bennes à compaction.

A ceux-ci s'ajoutent 1 camion-grue pour la collecte des points d'apport volontaire, 1 remorque, 4 caissons, 1 camion pour la collecte du verre et du papier en porte-à-porte et 1 manuscopie.

4.2. Le traitement

4.2.1. Le centre de transfert

Les ordures ménagères collectées sont conduites vers un centre de transfert situé chemin des Grèves à Châlons-en-Champagne. Cette installation résulte de la transformation, en 1997, d'une ancienne usine de compostage aujourd'hui abandonnée car la qualité du compost produit à partir d'ordures ménagères brutes broyées ne correspondait plus aux normes.

4.2.2. L'unité de traitement du SYVALOM

L'unité de traitement du SYVALOM (Syndicat pour la Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne) est située à La Veuve à 10 km au Nord de Châlons et est opérationnelle depuis le 2 janvier 2006. Elle se compose d'une unité de valorisation énergétique (UVE) (incinérateur) d'une capacité annuelle de 100 000 tonnes, et d'une unité de valorisation agronomique (UVA) de 35 000 tonnes.

Depuis le 2 janvier 2006, les déchets non recyclables des ménages y sont acheminés pour y être incinérés. Dès le mois d'avril, les déchets verts, augmentés de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) seront déposés sur l'unité de valorisation agronomique.

Ce mode de traitement permet d'améliorer le taux de valorisation des déchets. L'UVE produit 48 000 mégawatts heures électriques par an, soit l'équivalent de la consommation des 2/3 de la communauté d'agglomération.

Ce complexe est prévu pour accueillir les déchets de 350 000 marnais, soit près de 100 000 tonnes par an de déchets ménagers non triés, ainsi que 35 000 tonnes par an de biodéchets.

4.2.3. Le centre de stockage des déchets ultimes (CSDU)

Le centre de stockage est une installation de classe II (déchets ménagers et assimilés et déchets industriels banals ou DIB) située à Beine-Nauroy (51).

Sont accueillis sur le site :

- les objets encombrants,
- les déchets de voirie,
- les déchets commerciaux, artisanaux ou industriels banals,
- les boues de stations d'épuration,
- les matières de vidange,
- les déchets fermentescibles de l'industrie et de l'agriculture,
- les déchets de bois,
- les macheders issus de l'incinération des déchets ménagers et assimilés.

4.2.4. Les centres de tri

Le centre de tri de déchets de Beine-Nauroy accueille les emballages issus de la collecte sélective. Les emballages triés par matériaux y sont conditionnés en balles avant d'être transportés vers les différentes filières de valorisation.

Les refus de tri acheminés en bout de chaîne sont évacués vers le centre de stockage des déchets ultimes de Beine-Nauroy.

4.2.5. La plate-forme de compostage

La communauté d'agglomération est propriétaire d'une plate-forme pour les déchets verts située chemin des Grèves. Les déchets verts apportés en déchèterie ou par les services d'espaces verts des collectivités, y sont stockés avant d'être dirigés vers une plate-forme de compostage située à Tours-sur-Marne. Après transformation, le compost est valorisé principalement par les viticulteurs.

En 2004, 4 150 tonnes de déchets verts y ont transité.

4.3. Les évolutions prévisibles à court terme

Les emballages : la collecte pourrait être reprise par la régie d'ici la fin de l'année 2006, avec une fréquence éventuellement réduite (collecte une semaine sur 2).

Le parc de bacs de collecte des ordures ménagères, actuellement en location maintenance, pourrait être racheté et géré directement par le service en régie à l'issue du marché actuel (échéance : août 2008).

5. Propreté urbaine

La commune de Compertrix conduit une action en faveur de la propreté des rues et des espaces publics. Trois techniciens communaux assurent l'entretien quotidien des rues, effectuent la collecte des corbeilles à papiers et le nettoyage des abords des places publiques et espaces verts. Ils s'occupent également des opérations de fleurissement et paysagement. Ils sont soutenus par un saisonnier pendant la période estivale.

De plus, 2 à 3 fois par an, un balayage mécanisé est réalisé par une société spécialisée.

L'entretien des 2 abribus est assuré par le SITAC et celui des points d'apport volontaire par les techniciens de la communauté d'agglomération.

6. Nuisances sonores

Le bruit est l'une des premières nuisances ressenties par les habitants des zones urbaines de l'agglomération châlonnaise qui supportent ainsi la contrepartie du nombre et de l'importance des infrastructures routières et ferroviaires.

Pour l'individu, les conséquences sur la santé du bruit du aux infrastructures peuvent se manifester par des effets physiologiques (modification des rythmes cardiaques et respiratoires) qui permettent de caractériser le bruit comme un facteur de stress.

En milieu urbain, les sources de bruit peuvent être nombreuses. Les principales sont liées aux transports terrestres et aux activités économiques. Elles peuvent occasionner une gêne permanente. D'autres sources telles que l'entretien de la voirie et des espaces publics, les équipements sportifs et scolaires, les manifestations publiques (sportives, culturelles, fêtes foraines...) peuvent provoquer des désagréments ponctuels. Enfin, les activités des ménages (jardinage, bricolage...) constituent un facteur de bruit non négligeable.

Compertrix est traversée par de nombreux grands axes particulièrement bruyants. La modélisation réalisée par le Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement de l'Est dans le cadre du classement sonore des infrastructures classe les artères routières et ferroviaires par catégories en fonction du degré des nuisances sonores.

Le niveau des nuisances est lié au nombre et à la vitesse de circulation des véhicules dont les poids lourds. Par ailleurs, la géométrie des voies (pente, profil en travers, largeur de chaussée, carrefours...), les caractéristiques du tissu urbain environnant (densité et hauteur des bâtiments, tissu ouvert ou fermé...), la circulation (fluide ou pulsée) sont autant de facteurs pouvant intensifier ces nuisances acoustiques.

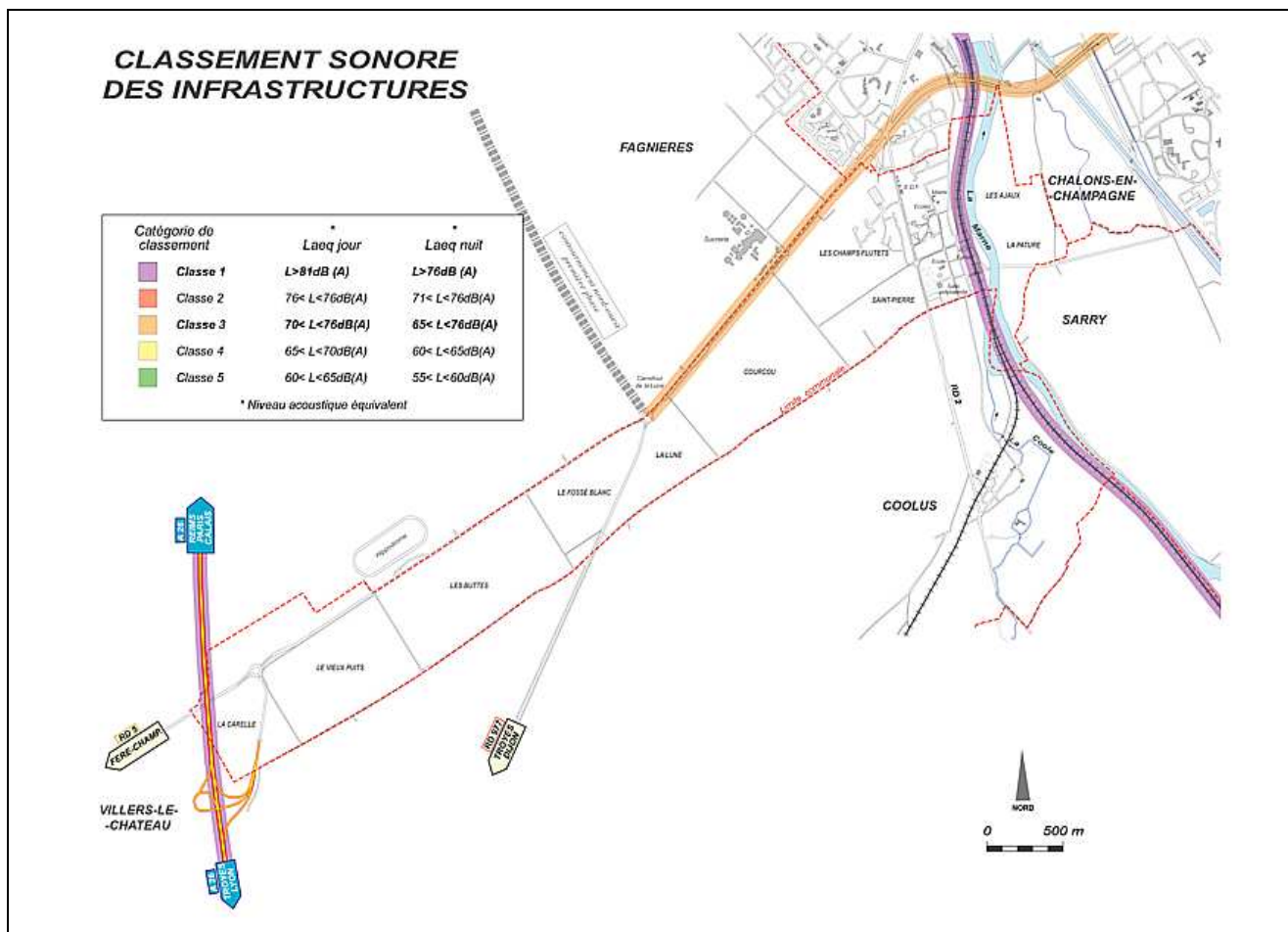
Dans la zone urbaine de Compertrix, la voie ferrée Châlons/Strasbourg est classée en 1^{ère} catégorie. L'A. 26 également classée en 1^{ère} catégorie, est distante de près de 6 km de la zone urbanisée.

Pour la 1^{ère} catégorie, la largeur des secteurs affectés par le bruit est de 300 m à partir du bord de la chaussée la plus proche.

Les voies classées en 3^e catégorie (70 à 76 dB en journée) sont :

- la pénétrante urbaine sur toute sa longueur,
- la R.D. 77 qui marque la limite communale avec Fagnières.

Pour la 3^e catégorie, la largeur des secteurs affectés par le bruit est de 100 m à partir du bord de la chaussée la plus proche.



Bien que n'étant pas concernée par le classement des infrastructures bruyantes, la situation intra-urbaine de la R.D. 2 implique un niveau de nuisance fortement ressenti. Le tableau suivant donne une approche du trafic comptabilisé sur celle-ci dans les deux sens de circulation. Durant les jours ouvrés, les poids lourds représentent près de 12% du trafic, soit environ 190 poids lourds.

Tableau n° 4 :

STATION D'ENREGISTREMENT R.D. 2						
Sens Châlons-Compertrix		Sens Compertrix-Châlons		Total des 2 sens		Total TV
VL	PL	VL	PL	VL	PL	
721	88	749	102	1 470	190	1 660

Source : Conseil Général de la Marne

7. Sites et sols pollués

Un site pollué est un site qui, du fait de l'existence d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou non.

Ce type de pollution présente un caractère concentré, à savoir des teneurs souvent élevées et sur une surface réduite. Elle se différencie des pollutions diffuses, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobile près des grands axes routiers. La France a été l'un des premiers pays européens à conduire des inventaires des sites pollués d'une façon systématique. Les principaux objectifs de ces inventaires sont :

- recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement,
- conserver la mémoire de ces sites,
- fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

La réalisation d'inventaires historiques régionaux (IHR) des sites industriels et activités de service, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la base de données nationale BASIAS (Base de Données des Anciens Sites Industriels et Activités de Services).

Deux de ces sites ont été inventoriés sur la commune de Compertrix. Il faut toutefois souligner que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit. Sur les 2 sites inventoriés par l'IHR, aucun ne figure dans la base de données BASOL (Base de Données sur les Sites Pollués ou Potentiellement Pollués) qui inventorie les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Ces sites sont :

- un ancien atelier de fonderie de fonte ; Ets SIMONET Henri ; rue Haute de Compertrix,
- une ancienne entreprise de fabrication de fumier artificiel (fabrication et/ou stockage de produits agrochimiques : phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...) ; Ets CHRISTMANN.